

8 octobre 2026

Région Normandie

Orientations budgétaires 2027

Présenté par
Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote
Unanimité

Préambule : Un exercice budgétaire 2027 inscrit dans un contexte économique et financier incertain

L'examen des orientations budgétaires pour 2027 intervient dans un environnement économique, financier et institutionnel particulièrement incertain. Après une relative résilience de **l'économie mondiale** en 2025 et au premier semestre 2026, les tensions géopolitiques et énergétiques ont assombri les perspectives. Le nouveau choc énergétique, la remontée de l'inflation et le maintien de taux d'intérêt élevés, illustré par le rendement des OAT qui atteint près de 5% aujourd'hui, rendent ainsi les perspectives pour 2027 particulièrement dépendantes de l'évolution de la situation internationale.

Dans ce contexte, **la France** présente une situation plus dégradée que celle de ses principaux partenaires européens. Après un recul du PIB au premier trimestre 2026 et une stagnation au deuxième, la croissance serait limitée à 0,4 % en 2026, contre 0,9 % en 2025. Le pouvoir d'achat se contracterait pour la deuxième année consécutive et le chômage atteindrait 8,6 % en fin d'année. Ces fragilités se conjuguent à une situation toujours très contrainte des finances publiques, avec un déficit de 5,1 % du PIB en 2025 et une dette atteignant 119 % du PIB au deuxième trimestre 2026, soit 3 595,5 Mds€¹, dans un contexte d'instabilité politique et budgétaire. Il s'agit du plus haut niveau d'endettement atteint depuis 1946.

La Normandie témoigne d'une certaine capacité de résistance, soutenue par son industrie et par d'importants investissements dans les domaines notamment de l'énergie et de la décarbonation. Plusieurs indicateurs économiques se sont récemment améliorés, notamment l'activité des TPE-PME et les créations d'entreprises. Cette situation demeure néanmoins contrastée selon les secteurs et les territoires, tandis que le marché du travail se détériore, avec un taux de chômage régional de 7,7 % au premier trimestre 2026.

La **situation financière globale des collectivités territoriales** s'est, quant à elle, améliorée en 2025, avec une progression de l'épargne brute et une réduction du besoin de financement. Ce constat masque toutefois d'importantes disparités. Les Régions demeurent particulièrement fragilisées par la faible dynamique de leurs recettes, désormais largement dépendantes de fractions de TVA, par la diminution attendue du produit de l'accise sur les énergies (ex-TICPE) et par la réduction des concours de l'État. Leur dette progresse parallèlement alors que leurs compétences nécessitent le maintien d'un effort d'investissement élevé.

Dans ce contexte, **la Région Normandie** doit élaborer ses orientations budgétaires pour 2027 dans un cadre particulièrement contraint, marqué par des perspectives de recettes peu dynamiques, voire orientées à la baisse, par un coût de l'emprunt durablement élevé et par une progression attendue de la charge de la dette, alors même que la faiblesse des perspectives de croissance et l'ampleur des besoins d'investissement appellent au maintien de capacités d'intervention importantes.

¹ INSEE, Statistiques et études, Informations Rapides n°239, 29 septembre 2026

1. Prévision de la situation financière de la Région Normandie pour 2027

La Région Normandie est directement exposée aux contraintes précédemment citées. Au ralentissement de la TVA et à la hausse des taux d'intérêt s'ajoutent la réduction des variables d'ajustement, notamment de la DC RTP appelée à disparaître, les mécanismes de participation des collectivités au redressement des comptes publics ainsi que la progression du taux de cotisation employeur à la CNRACL.

Les orientations budgétaires 2027 sont ainsi élaborées dans un cadre particulièrement mouvant. Les arbitrages du PLF 2027 constituent une incertitude majeure, tant sur l'évolution des ressources que sur la nouvelle contribution attendue des collectivités au redressement des comptes publics. Si le Gouvernement affiche un objectif de limitation de la progression de leurs dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation, estimée à 1,8 %, le montant et les modalités de leur contribution ne sont pas encore arrêtés.

Dans ce contexte, la **prospectif financière régionale** repose, comme l'année précédente, sur l'hypothèse d'un maintien des contraintes observées au cours des exercices récents, sans pouvoir préjuger des arbitrages finaux du Gouvernement et du Parlement. Au-delà de l'équilibre immédiat du budget, l'enjeu est d'évaluer la capacité de la Région à préserver un niveau d'épargne net suffisant, un endettement soutenable et les marges de manœuvre nécessaires à l'exercice de ses compétences et au maintien de sa capacité d'investissement, dans un environnement durablement contraint et incertain.

Pour rappel, le cap fixé en 2021 pour la stratégie financière de ce mandat se fonde sur les 4 piliers suivants :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement
- Dégager une **épargne brute** se situant en moyenne à **246 M€**
- **Porter les dépenses d'investissement à 600 M€** en moyenne annuelle sur la durée du mandat
- Maintenir une **capacité de désendettement** inférieure ou égale à **6 ans** à l'horizon 2028.

1.1. Les recettes prévisionnelles pour 2027

NOTA : L'analyse qui suit repose sur les hypothèses de recettes retenues par la Région dans son rapport d'orientations budgétaires. Les évolutions prévues dans le projet de loi de finances pour 2027, connues tardivement et encore susceptibles d'être modifiées au cours du débat parlementaire, n'ont pas été intégrées à cette analyse. Le CESER actualisera son appréciation de la trajectoire des recettes lors de l'examen du budget primitif 2027, au regard des dispositions qui auront alors été définitivement adoptées.

1.1.1. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2027

En 2027, les recettes de fonctionnement atteindront **1 552 M€**, soit une réduction de 2,1 % (- 33 M€) par rapport au Budget primitif-BP 2026 (1 585 M€). Cette diminution résulte principalement de l'extinction totale de la DC RTP – Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle².

² Pour rappel, la DC RTP était de 64 M€ en 2024.

Ces recettes se répartiront de la façon suivante :

1. Recettes en fiscalité directe

La fiscalité directe ne représente désormais qu'une part très limitée des ressources régionales. Depuis 2023, elle est exclusivement constituée des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Son produit s'établit à **28 M€**, montant identique à celui du BP 2026, la fiscalité directe représentant ainsi seulement 1,8 % des recettes de fonctionnement en 2027, contre 10 % en 2021 et 39 % en 2020.

2. Recettes en fiscalité indirecte

Avec **1 358 M€** en 2027, en augmentation de 1 % (+ 14 M€) par rapport au BP 2026, la fiscalité indirecte représente près de 88 % des recettes de fonctionnement de la Région. Elle constitue donc très largement le premier bloc de ressources et comprend :

- La TVA pour un montant de 843 M€ (+8 M€). Le gel en 2025 de cette recette n'a pas été reconduit en 2026. Aussi, et compte tenu de la forte volatilité enregistrée au cours des derniers mois, il est retenu une hypothèse prudente de croissance de 1%.
- L'accise sur les produits énergétiques-ex TICPE pour un total de 358 M€, intégrant l'ancienne part "Grenelle". Par prudence, aucune recette au titre de la compensation « Ségur de la santé » n'est inscrite en raison d'une discussion en cours avec l'État sur le nombre d'étudiants financés inférieur à celui constaté par la Région pour les rentrées 2025-2026. Le CESER observe également que la part « modulation » de la TICPE devrait être amenée à diminuer, du fait de la baisse de la consommation de carburant.
- Le produit des cartes grises (certificats d'immatriculation) à hauteur de 140,7 M€. Après une baisse structurelle des immatriculation constatées depuis 2023, les premiers résultats de l'exercice 2026 traduisent une forme de stabilisation du marché (-2,2% d'immatriculations contre - 8% l'année précédente). La prospective retient donc, par prudence, une diminution annuelle du produit de 2%.
- L'attribution de compensation transport, issue du transfert de la compétence transport scolaire et interurbain depuis 2017 des Départements vers les Régions, pour 7,6 M€.
- Le reversement d'une fraction du DILICO pour les Régions au prorata de leur contribution, soit 7,5 M€ pour la Région Normandie.

3. Recettes en dotations et compensations

Les recettes en dotations et compensations s'élèvent à **75M €**, en baisse de 31 % (- 34 M€) par rapport au BP 2026.

Les dotations et compensations de l'État passent ainsi de 61 M€ en 2026 à 31 M€ en 2027, soit une diminution d'environ 30 M€ en un an. Cette contraction est essentiellement liée à l'hypothèse retenue par la Région d'une suppression de la DC RTP en 2027. Celle-ci représentait encore 29,7 M€ en 2026.

Les recettes européennes sont estimées quant à elles à 44 M€, soit une hausse de 10 % (+ 4 M€).

4. Autres recettes de fonctionnement

Le poste des **produits du domaine, participations et autres produits de gestion courante** s'élève à **86,8 M€**, en baisse de plus de 15 % (- 16 M€) par rapport au BP 2026. Ce poste comprend les recettes :

- du PRIC³ : 30,3 M€,
- des produits du domaine : 43,7 M€ (dont principalement les recettes récurrentes des transports scolaires et interurbains pour 30,6 M€ et les recettes liées à l'exploitation de l'Etoile de Caen par RATP Dev dans le cadre de l'ouverture à la concurrence pour 6,5 M€),
- de la participation des familles aux dépenses de restauration et d'hébergement dans les lycées publics : 10 M€,
- autres recettes de participation : 2,3 M€,
- atténuation de charges : 0,5 M€.

Les **produits financiers, reprises sur provisions et dépenses exceptionnelles** se montent quant à eux à **4 M€**.

Le CESER observe que les recettes de fonctionnement connaîtraient une baisse sensible en 2027, avant de poursuivre une évolution globalement orientée à la baisse sur l'ensemble de la période 2027-2030. La baisse particulièrement marquée prévue en 2027 résulterait principalement de la forte contraction des dotations et compensations de l'État, qui passeraient de 61 M€ en 2026 à 31 M€, sous l'hypothèse notamment d'une suppression de la DCRTP. Les concours financiers directs de l'État tendent ainsi à occuper une place de plus en plus réduite dans les ressources régionales.

Parallèlement, les recettes régionales deviennent de plus en plus dépendantes de la fiscalité indirecte, qui représente désormais 88 % des recettes de fonctionnement. Cette évolution constitue un facteur de fragilité dans la mesure où la Région dispose de marges de manœuvre réduites sur ces ressources.

Si les recettes européennes, le PRIC et la montée en charge des recettes ferroviaires permettent ponctuellement d'atténuer cette évolution, certaines de ces ressources sont temporaires et diminueront fortement voire disparaîtront (PRIC) d'ici à 2030. Le CESER souligne ainsi la réduction de la visibilité sur les recettes régionales et les contraintes qu'elle est susceptible de faire peser sur les marges de manœuvre de la collectivité.

1.1.2. Les recettes prévisionnelles d'investissement pour 2027

La Région anticipe pour l'année 2027 des recettes d'investissement d'un montant de 194 M€, en baisse de près de 6 % (- 12 M€) par rapport au BP 2026. Ces recettes se répartissent de la façon suivante :

- Dotations d'investissement : 55,8 M€ (dont 32,5 M€ de dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et 23,3 M€ de fonds de compensation pour la TVA),
- Fonds européens : 105 M€⁴

³ PRIC : Pacte Régional d'Investissement et dans les Compétences (formations professionnelle)

⁴ dont 15,7 M€ au titre du FTJ 2021-2027, 79,6 M€ au titre du FEDER, 3,3 M€ au titre du FEAMPA et 6,3 M€ au titre de FEADER dans le cadre du dispositif Garantie Agri

- Autres recettes d'investissement : 35 M€ (dont 27,3 M€ de remboursement d'avances remboursables accordées par la Région à des entreprises et 6 M€ d'autres subventions de divers partenaires).

Aucune recette au titre du fonds de soutien à l'apprentissage n'est prévue à compter de 2027, après la réduction de 87,5 % du montant de ce fonds intervenue en 2026.

Le CESER note que les fonds européens représenteraient plus de la moitié des recettes d'investissement de l'exercice 2027. Ce niveau présente cependant un caractère temporaire. L'année 2027 correspond à une phase d'accélération des appels de fonds de la programmation européenne 2021-2027 et sera notamment la dernière année de perception du FTJ.

1.1.3. Le recours prévisionnel à l'emprunt pour 2027

Compte tenu des ressources dont elle dispose, de ses dépenses prévisionnelles de fonctionnement et de son objectif de consacrer un volume d'investissement en moyenne de 600 M€ par an, la Région serait amenée à mobiliser jusqu'à **259 M€** de nouveaux emprunts en 2027, soit une hausse de 5 M€ (+ 2 %) par rapport au BP 2026 (254 M€). Le recours à ces nouveaux emprunts porterait ainsi l'encours prévisionnel de la dette régionale à **1,567 Md€** en 2027.

Dans ce contexte, le budget 2027 devrait s'élever à **2 005 M€ en opérations réelles**, soit une baisse de 2 % par rapport à 2026, les ressources financières de la Région reposant principalement sur la fiscalité indirecte.

1.2. La prospective financière sur la période 2027-2030

Dans son rapport d'orientations budgétaires 2027, la Région a actualisé sa prospective financière sur la période 2027-2030. Les contextes économiques et politiques instables rendent cet exercice de plus en plus complexe à réaliser. Cette prospective repose donc sur des hypothèses prudentes de reconduction à l'identique des mécanismes ayant prévalu dans la loi de finances 2026, et dans la prise en compte d'éléments conjoncturels.

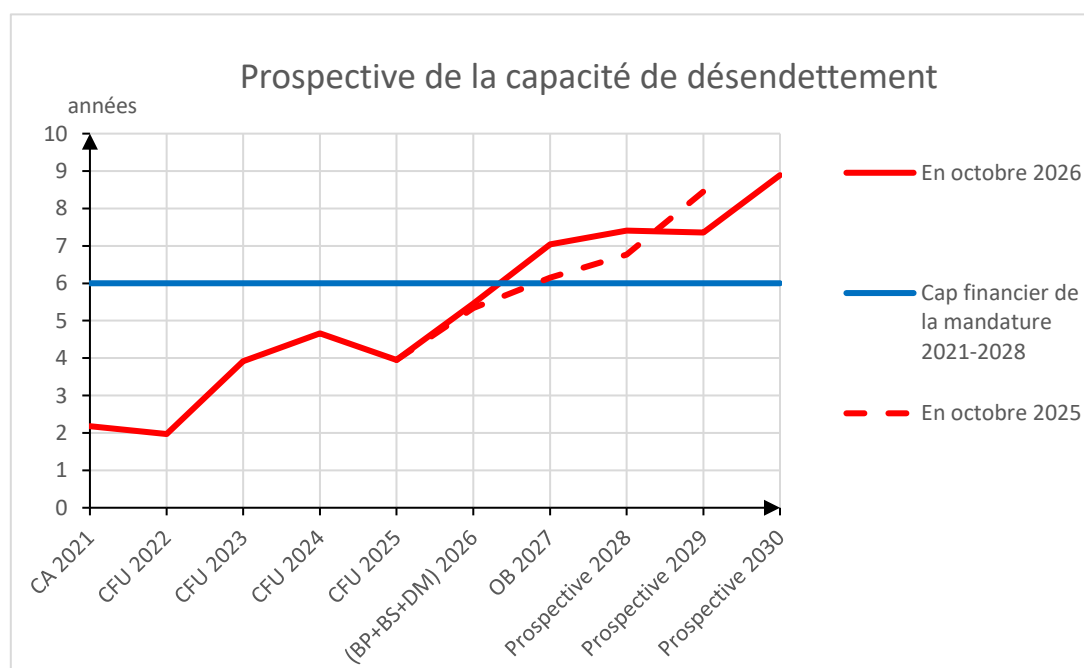
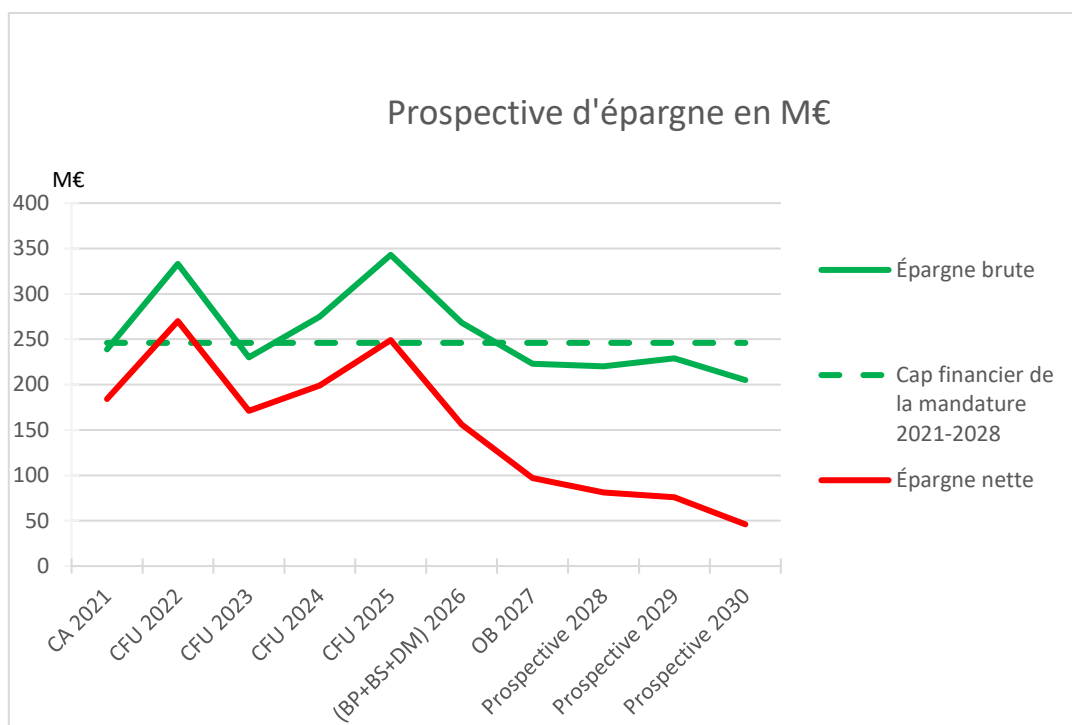
Entre 2027 et 2030, les **recettes de fonctionnement** continueraient à baisser tendanciellement de près de 6 M€ en moyenne (- 0,38 %), avec un ressaut en 2028 liés aux recettes ferroviaires (+ 4,6 M€) et aboutiraient à un produit de 1 534 M€ en 2030.

Les **recettes d'investissement**, quant à elles, diminueraient en moyenne de près de 18% par an, en raison principalement de la baisse progressive des fonds européens à mesure que s'achève la programmation 2021-2027, ceux-ci passant de 105 M€ en 2027 à 22 M€ en 2030.

En se fixant comme objectif financier le maintien d'une épargne brute égale en moyenne à 252 M€ par an, il est prévu une **quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement et une réduction sensible des dépenses d'investissement**, qui passeraient de 550 M€ en 2027 à 450 M€ par an à compter de 2028.

L'**épargne brute**, qui permet d'apprécier la santé financière de la collectivité, constitue la ressource interne dont la Région dispose pour rembourser la dette existante et financer ses investissements. La collectivité devrait dégager en 2027 une épargne brute de **223 M€**, pour atteindre l'objectif moyen annuel de 219 M€ sur la période 2027-2030.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute après remboursement du capital de la dette, s'établirait à **97 M€** en 2027, en baisse de 59 M€ par rapport aux crédits ouverts en 2026⁵. Elle poursuivrait ensuite son recul pour atteindre 46 M€ en 2030, conduisant ainsi à une division par cinq de son niveau en cinq ans. Cette baisse résulterait notamment de la progression du remboursement du capital de la dette, qui passerait de 126 M€ en 2027 à 160 M€ en 2030. Cette diminution de l'épargne nette limiterait les capacités d'autofinancement des investissements et **accroîtrait le recours à l'emprunt**, qui représenterait en moyenne 51 % de leur financement sur la période. Cette trajectoire se traduirait par une progression soutenue de l'endettement régional, qui dépasserait 1,8 Md€ en 2030, soit près du double de son niveau de 2023.



⁵ Crédits ouverts = BP + BS + DM

La capacité de désendettement de la collectivité, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dettes dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, dépasserait pour la première fois le cap de 6 années défini par la Région pour atteindre 7,04 années fin 2027, alors que ce dépassement n'était prévu intervenir que fin 2029.

Le CESER note que si cette trajectoire reste entourée d'importantes incertitudes, elle met en évidence une réduction progressive des marges de manœuvre financières de la Région et une place croissante de l'emprunt dans le financement de ses investissements, sans remettre en cause à ce stade sa capacité à investir. Cette évolution appelle néanmoins une vigilance particulière afin de préserver, dans la durée, sa capacité d'intervention et de financement des investissements futurs.

2. Observations sur les orientations budgétaires par objectif stratégique

Objectif Stratégique 1 - Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

Mission 1 – Soutenir les capacités d'investissement et de développement des entreprises par des outils innovants

Le CESER souligne l'intérêt de maintenir, dans un contexte économique incertain et de difficultés persistantes d'accès au financement, des outils régionaux permettant de renforcer les fonds propres et les capacités d'investissement des entreprises normandes. Il relève notamment la montée en puissance de Normandie Participations et de Normandie Prêts Participatifs et réitère son souhait de disposer d'une meilleure visibilité sur les entreprises et les secteurs économiques soutenus, ainsi que les éventuelles sorties de capital à terme, afin de mieux apprécier dans la durée les effets de ces outils sur l'économie régionale.

Mission 2 - Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international

Le CESER soutient la poursuite des aides régionales à la création d'entreprises, notamment à travers les dispositifs « Ici je monte ma boîte » et « coup de pouce », qui contribuent à sécuriser les parcours entrepreneuriaux et à faciliter l'accès au financement. Il s'interroge toutefois sur le caractère forfaitaire de l'aide financière et sur son effet décisif dans l'économie globale du projet. Il invite en conséquence la Région à évaluer l'effet levier de ces aides notamment sur la création d'emplois durables ainsi que son adéquation aux besoins différenciés des créateurs d'entreprise.

Au-delà de la création d'entreprises, le CESER attire l'attention de la Région sur le nécessaire renforcement de l'accompagnement des transmissions d'entreprises, qui constitue un enjeu majeur pour le maintien de l'activité, des emplois et des savoir-faire dans les territoires. Compte tenu du vieillissement démographique et de l'âge avancé de nombreux dirigeants, l'identification suffisamment en amont des entreprises susceptibles d'être transmises et la mise en relation entre cédants et repreneurs méritent une attention particulière.

Concernant spécifiquement l'économie sociale et solidaire, le CESER prend acte favorablement des travaux engagés en vue de la structuration d'une nouvelle CRESS, selon une démarche associant les acteurs de l'écosystème régional. Il souligne l'importance de cette structuration pour renforcer l'accompagnement des entreprises de l'ESS, favoriser leur changement d'échelle et conforter les dynamiques de coopération territoriale, conformément aux objectifs de la stratégie régionale de l'ESS.

A l'instar de ses avis antérieurs, le CESER maintient en revanche ses interrogations quant à la pertinence du maintien de la monnaie locale (RolloN) et ses effets. Il réitère sa demande d'étude d'impact du dispositif afin d'en mesurer l'efficacité dans un contexte budgétaire contraint.

Le CESER réaffirme son intérêt pour les possibilités offertes par le Fonds de Transition Juste (FTJ), dont les champs d'intervention apparaissent particulièrement importants pour accompagner la décarbonation et la diversification économique des territoires industriels normands. Il relève toutefois que le nombre de projets reste encore faible au regard de la capacité de financement disponible. Aussi, il propose de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets, notamment par une ingénierie dédiée permettant de faciliter l'émergence et le montage de projets, d'identifier plus en amont les opérations éligibles et d'accompagner les acteurs dans la réponse aux exigences spécifiques du FTJ.

Le CESER souligne positivement la poursuite de la Stratégie régionale des Métiers d'Art, en particulier sur la volonté de mieux associer les entreprises normandes aux chantiers patrimoniaux régionaux. Face au risque de disparition de certains métiers rares, il encourage la Région à renforcer les actions de sensibilisation, d'orientation, de formation et de transmission des savoir-faire en direction des jeunes, mais également à favoriser les conditions permettant la transmission et la reprise des entreprises artisanales concernées.

En matière d'intelligence artificielle, le CESER soutient la volonté de la Région d'accompagner les acteurs normands dans l'appropriation de ces nouveaux usages, notamment à travers le DataLab Normandie et le dispositif Booster IA. Il considère que l'accès à une ingénierie et à une expertise adaptées constitue un enjeu particulièrement important pour les structures qui ne disposent pas en interne des compétences nécessaires.

A ce titre, le CESER s'interroge sur les seuils d'effectifs ou de population conditionnant l'accès au dispositif Booster IA. Le CESER invite donc la Région à examiner les conditions permettant d'élargir ou d'adapter cet accompagnement aux petites structures, notamment aux petites collectivités.

Plus largement, le CESER est conscient qu'un accroissement des compétences sur les sujets de l'IA est impératif au sein des organisations mais il s'interroge sur la stratégie globale liée au développement des infrastructures nécessaires à l'IA, de l'organisation de leur implantation et de leur fonctionnement au regard des enjeux de développement durable et de transition écologique.

Le CESER salue l'importance du travail effectué en ce qui concerne le raccordement à la fibre optique dans le territoire, ainsi que la création et l'équité de la répartition des espaces publics numériques dans l'ensemble de la Normandie. Il signale néanmoins à la Région que l'animation au long cours de ces espaces doit rester un point de vigilance et l'invite à poursuivre ses travaux en matière d'indicateur de suivi de la fragilité numérique, de formation

de l'ensemble des publics au numérique, ou de sensibilisation et de lutte contre le cyberharcèlement.

Mission 3 : Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique

Le CESER soutient la prise en compte des évolutions actuelles dans la recherche et l'innovation et la volonté de la Région d'établir un dialogue entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et ceux du monde économique. Les différents investissements et partenariats (France 2030, I-DEMO) mis en place en ce sens constituent des démarches encourageantes.

Mission 4 : Oser une agriculture, une pêche et une aquaculture performantes, et valoriser les productions normandes

Le CESER salue la présence et les éclairages apportés par les services régionaux en charge de l'agriculture et des ressources marines, qui ont permis de préciser les perspectives des politiques régionales en matière d'agriculture, de pêche et d'aquaculture, notamment dans la perspective de la prochaine programmation européenne 2028-2034.

Compte tenu de l'importance des financements européens pour ces politiques, le CESER souligne l'enjeu que représente, dès 2027, la préparation de la future programmation.

Il accueille favorablement la mise en place du dispositif destiné à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique dans le cadre du PRACC ainsi que l'expérimentation annoncée auprès d'agriculteurs souhaitant s'engager dès à présent dans une démarche d'adaptation. L'association directe des exploitants à cette expérimentation lui paraît particulièrement pertinente pour mieux prendre en compte la diversité des situations, des pratiques et des contraintes rencontrées sur le terrain et favoriser l'appropriation des solutions proposées.

Le CESER identifie néanmoins trois points de vigilance. En premier lieu, il s'interroge sur la durée de deux ans prévue pour l'expérimentation et son évaluation, qui pourrait s'avérer courte au regard du temps nécessaire pour observer les effets de certaines pratiques agricoles et leur capacité à répondre aux évolutions climatiques. En deuxième lieu, s'agissant de la gestion de la ressource en eau, le CESER recommande que l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle du territoire soit associé à la démarche. Enfin, le CESER encourage la Région à rendre accessible ce dispositif en privilégiant les entreprises qui s'engagent à ne pas utiliser les pesticides issus de La Loi d'urgence agricole en France (promulguée le 18 août 2026) dans l'objectif de poursuivre l'accompagnement des exploitations vers une agriculture durable, contribuant à la préservation de la qualité de l'eau et des sols. Les efforts environnementaux demandés aux agriculteurs normands doivent néanmoins être accompagnés de manière à ne pas les placer dans une situation économique défavorable par rapport à des productions soumises à des exigences moindres.

Le CESER soutient le recentrage de la 3ème génération du dispositif CAS2E 2027-2029 relatif à la souveraineté alimentaire, le renouvellement des générations et l'adaptation au changement climatique. Il invite la Région à veiller au dimensionnement de l'outil pour être à la hauteur des enjeux, tout particulièrement celui de la transmission des exploitations à des jeunes agriculteurs et l'évolution vers une agriculture normande plus diversifiée. Dans ce

cadre, le CESER invite aussi la région à agir auprès des administrateurs de la SAFER pour faciliter l'accès des terres aux maraichages, à la permaculture ou aux élevages de petite taille.

Mission 5 : Faire de la Normandie la région de toutes les énergies

Le CESER accueille favorablement l'élaboration, en concertation avec les acteurs concernés, du premier Plan d'Adaptation de la Normandie face au changement climatique.

Concernant le développement du biogaz, le CESER appelle à la vigilance quant au dimensionnement et à la localisation des installations, à leur acceptabilité locale, à la nature et à la provenance des intrants ainsi qu'aux nuisances susceptibles d'être générées. Le CESER estime en particulier nécessaire de veiller à ce que le développement de la méthanisation ne se produise pas au détriment de la vocation alimentaire des terres agricoles.

Il attire l'attention de la Région sur l'existence de dispositifs innovants portée par une start-up régionale qui réduiraient les potentielles nuisances générées par ces dispositifs.

Le CESER s'interroge également sur l'état des lieux de la production d'hydrogène « vert » au regard des ambitions envisagées précédemment.

Enfin, le CESER considère particulièrement pertinente l'intégration des ports et de leurs espaces fonciers parmi les secteurs prioritaires du futur Plan d'adaptation. Il souhaiterait, dans ce cadre, disposer de plus d'informations quant aux projets concrets susceptibles d'être développés dans ces espaces.

Concernant le Plan Normandie Bâtiments durables, le CESER regrette la réduction annoncée de l'enveloppe allouée à la rénovation thermique de l'habitat normand par les chèques éco-énergie. Cette évolution apparaît préoccupante au regard des besoins persistants de rénovation énergétique du parc de logements et de la nécessité de réduire durablement la consommation énergétique et la vulnérabilité des ménages aux variations du coût de l'énergie.

Le CESER approuve le lancement en 2027 du Plan Plastiques, qui doit contribuer à renforcer les politiques régionales de prévention des déchets, de réemploi, d'économie circulaire et de gestion plus sobre des ressources. Il souhaite toutefois que soient précisés la gouvernance du Plan, les projets envisagés et les indicateurs de suivi mis en place par la Région.

Objectif stratégique 2 : Permettre à chacun de bâtir son avenir, de réussir sa formation et son insertion professionnelle

Mission 1 – Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur

Le CESER salue le maintien du soutien au fonctionnement des établissements d'enseignement par la Dotation Globale de Fonctionnement aux lycées publics, prévu à 56,55 M€ pour 2027 et du forfait externat aux établissements privés sous contrat d'association avec l'État à 26,07 M€.

L'année 2027 sera fortement marquée par la poursuite du déploiement du Pack Numérique Lycéen à travers la mise à disposition de services et ressources numériques, l'accompagnement des établissements volontaires par des actions de médiation numérique,

la poursuite du déploiement des manuels numériques dans ces établissements volontaires et enfin le développement d'un jeu sérieux (serious game) portant sur l'héritage normand dans le cadre du Millénaire 2027. Celui-ci est destiné à permettre l'acquisition des compétences numériques, ainsi qu'un usage raisonné de l'intelligence artificielle.

Le CESER souligne que l'ensemble de ces actions favorise l'égalité des chances en développant les savoirs et usages numériques, sans pour autant devoir négliger les usages plus traditionnels des manuels papier et occulter la démarche de réflexion menée avec le Rectorat sur le rapport à l'écran. Le CESER reste attentif aux évolutions des niveaux de qualifications constatés quant aux usages numériques.

Des actions d'accompagnement des parcours des lycéennes seront mises en œuvre dans le cadre de « Normandie Nucléaire Nouvelles Compétences » (3NC⁶) afin de renforcer la mixité dans les filières industrielles et technologiques. Le CESER approuve l'initiation de ces actions en faveur de la mixité dans les filières traditionnellement masculines.

Enfin, le CESER souhaite attirer l'attention de la Région sur la situation effective et l'avancement des travaux de finalisation des équipements pédagogiques du Campus Lycéen International Normand Louis-de-Broglie à Bourg-Achard, afin de pouvoir communiquer le plus en amont possible sur la confirmation d'ouverture, ou non, du Campus à la rentrée scolaire 2027.

Mission 2 – Réussir la relation orientation-formation-emploi

Afin de préparer les normands aux grandes transitions démographique, écologique et numérique passant par leurs qualifications et compétences, le CESER approuve la poursuite du déploiement du projet « Normandie Nucléaire Nouvelles Compétences » (3NC). Celui-ci permet également l'attractivité, le développement des formations et la valorisation des métiers scientifiques et techniques, en lien avec les grands projets industriels du territoire. Ainsi, à mi-parcours, le programme a permis l'ouverture ou la coloration de 185 formations, mobilisant 25 lycées, 4 centres de formation d'apprentis, les universités de Caen et de Rouen ainsi que 7 écoles d'ingénieurs sur l'ensemble du territoire normand. Plus de 5 400 apprenants sont entrés en formation dans le cadre de ce programme.

Le CESER félicite la Région pour le maintien du financement alloué au Carif-Oref en mettant l'accent sur le caractère essentiel de ses missions, de ses diagnostics sectoriels et territoriaux ainsi que l'initiation de travaux thématiques ciblés menés notamment avec l'INSEE.

Mission 3 – Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence

Dans le contexte de la baisse drastique des crédits, le CESER prend acte de la poursuite de l'accompagnement des projets engagés jusqu'en 2026 concernant le fonds de soutien de l'apprentissage et le redimensionnement des projets d'investissement du Campus d'Alençon, du CFAIE du Val-de-Reuil et de l'IFA Marcel Sauvage.

Le CESER souligne à nouveau les importants réajustements à la baisse opérés sur les crédits de l'apprentissage du fait du contexte national. Pour rappel, l'État a finalement divisé par 8 ses deux enveloppes dédiées au « fonds de soutien de l'apprentissage » et « aide à

⁶ 3NC : Normandie Nucléaire Nouvelles Compétences

l'investissement des CFA ». Le CESER mentionne dans cette présente contribution son avis rendu largement détaillé dans le cadre de sa saisine sur l'apprentissage.

Le CESER réitère son interrogation quant à l'impact réel du développement des écoles de production en Normandie, et à l'évaluation de ce dispositif censé favoriser le raccrochage de publics très fragiles en remédiant à leur réussite en formation, tout en posant la question de leur insertion professionnelle durable.

Mission 4 – Renforcer l'enseignement supérieur

Le CESER constate l'augmentation significative du nombre d'étudiants dans les différentes universités du territoire et encourage la Région à anticiper dès 2027 le dimensionnement des infrastructures universitaires en matière de capacité d'accueil des structures pédagogiques, de restauration et de logement universitaire.

Mission 5 – Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires

Le cadre financier 2027 pour la formation des personnes en recherche d'emploi en Normandie s'annonce très incertain, notamment au niveau de soutien de l'État dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027. La Région prévoit néanmoins de sécuriser ses engagements pour 2027 pour les actions de formation et l'accompagnement du public, avec une additionnalité du PRIC maintenue à 36,06 M€, comme en 2026, bien que le montant contractualisé pour 2027 reste fixé à 47,2 M€. Les financements seront mobilisés en deux temps, en premier lieu les fonds régionaux, puis les fonds de l'État, une fois le montant connu.

Les orientations 2027 prévoient des crédits de paiement permettant de solder les engagements antérieurs des années 2024-2026 et d'exécuter financièrement les engagements possibles pour 2027.

Par ailleurs, un nouveau dispositif préparatoire à la qualification et à l'emploi axé sur le socle de compétences, nommé « Parcours Pro », d'une enveloppe de 16 M€, est en cours de publication. Enfin, la Région poursuivra la mise en œuvre du programme européen 2021-2027, avec des appels à projets centrés sur l'orientation et le raccrochage scolaire.

Le CESER prend acte de ce contexte particulièrement difficile et incertain, tout en soulignant l'importance, d'une part, de la préparation à la qualification des publics les plus vulnérables, et d'autre part, du rôle essentiel de la qualification pour répondre aux besoins des métiers en tension. Au-delà des fortes contraintes financières et des réformes successives, le CESER appelle la Région à maintenir son niveau d'engagement financier dans l'un de ses domaines de compétence majeurs : la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Le CESER souligne enfin la difficulté croissante pour les organismes de formation confrontés à des situations financières difficiles et de travail incertain, d'autant plus fortement dépendants des procédures de marchés publics.

S'agissant des formations sanitaires et sociales, le CESER s'inquiète de l'effet ciseau qui pourrait résulter de la conjugaison de besoins croissants en personnels infirmiers et paramédicaux, sous l'effet notamment du vieillissement de la population normande, et d'un niveau de certification insuffisant dans certaines formations sanitaires et sociales. Cette

situation fait peser un risque majeur sur la capacité de la région à répondre aux besoins d'accompagnement, de soins et d'autonomie dans les années à venir.

Afin de répondre durablement aux besoins croissants en professionnels du soin et de l'accompagnement, le CESER préconise une fois de plus la mise en place d'un suivi approfondi des parcours des apprenants. L'objectif est d'identifier précisément les causes de non-certification et de mobiliser les leviers en matière d'orientation et d'améliorer la réussite dans les formations concernées.

Le CESER encourage la Région à soutenir le développement de la formation des infirmiers en pratique avancée (IPA), dont le rôle est appelé à se renforcer dans l'organisation des parcours de soins. À l'instar du soutien déjà apporté à certaines formations infirmières spécialisées, notamment celle des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État (IBODE), un accompagnement régional contribuerait à répondre aux tensions croissantes sur l'offre de soins et à l'évolution des besoins de santé de la population.

Enfin, alors que la précarité étudiante est désormais un sujet de préoccupation majeure, le CESER s'interroge sur la restitution de deux millions d'euros de crédits consacrés aux bourses, dans le document de Décision modificative.

Mission 6 – Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement

Le CESER souligne le besoin de disposer d'une évaluation plus fine des publics bénéficiaires du dispositif Atouts Normandie. Au-delà de l'analyse de la répartition territoriale des usages, il apparaît en effet important de mieux connaître les profils des jeunes concernés, notamment leur origine urbaine ou rurale, afin d'apprécier plus précisément l'accessibilité des dispositifs, d'identifier d'éventuelles inégalités de recours et d'adapter ainsi les politiques publiques aux réalités des différents territoires.

Objectif stratégique 3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

Mission 1 : Optimiser l'organisation des transports régionaux

Au sujet de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional de voyageurs, le CESER rappelle ses questionnements persistants autour de sa mise en œuvre, de ses coûts et des investissements publics induits, ainsi que de ses impacts organisationnels – notamment en ce qui concerne la séparation entre opérateurs de l'atelier de maintenance de Caen.

La DM 1 prévoit de désaffecter 7,85 M€ pour l'exploitation et de réaffecter cette somme par la pré-exploitation. Si l'opération est neutre à ce stade, elle interroge à nouveau sur la capacité à planifier l'ensemble des coûts de préparation et mise en œuvre de cette ouverture à la concurrence.

En ce qui concerne le lot « étoile de Caen » et la séparation du site de maintenance et de remisage (SMR) entre RATP Développement Caen Normandie et SNCF Voyageurs, les travaux de séparation du SMR vont compter plusieurs phases. La DM indique que des travaux urgents sont prévus dès cette année, quand d'autres sont reportés et seront à conduire alors que le nouvel opérateur aura déjà démarré l'exploitation. Le CESER souligne l'importance des enjeux organisationnels pour la bonne mise en œuvre des circulations attachées au lot « étoile de

Caen » (RATP Dev) et celles concernant les liaisons avec l’Île-de-France (SNCF Voyageurs), nécessitant une articulation optimale des relations entre les deux opérateurs pour permettre la co-exploitation du SMR. L’atelier de maintenance de Caen joue en effet un rôle essentiel dans la préparation et la circulation des OMNEO – notamment avec la préparation des premiers trains du matin ayant pour origine Caen.

Plus largement, le CESER reste interrogatif quant aux coûts et aux effets de la mise en œuvre de l’ouverture à la concurrence, notamment s’agissant du lot étoile de Caen. En effet, les promesses d’une augmentation de l’offre de 50 % des circulations à partir de 2028, tout comme la perspective d’un point d’équilibre à l’horizon de 10 à 15 ans, peuvent interroger au regard des paramètres expliquant l’écart entre l’offre retenue et l’offre écartée.

Les écarts de prix entre les deux offres reposaient sur des coûts liés aux charges de circulation et au matériel roulant inférieures (en raison de coûts de maintenance moindres), ainsi que des marges et provisions pour risques moins importantes dans l’offre retenue. Le CESER a déjà rendu un avis à ce sujet⁷.

Il rappelle cependant ses interrogations sur l’écart entre les deux offres et la difficile lisibilité des critères de choix. En effet, le fait de prévoir une moindre rémunération de l’opérateur peut poser question, s’agissant d’un nouvel entrant. Il en va de même en ce qui concerne la provision pour risques inférieure de l’offre retenue – alors même, par exemple, que les heurts avec des animaux sauvages sont fréquents, sinon croissants. Enfin, le fait de prévoir une charge d’entretien inférieure pour le matériel et la maintenance peut également questionner sur les conditions de cette maintenance, alors que l’augmentation prévue des circulations devrait augmenter les besoins et coûts en la matière. En effet, alors que les besoins en maintenance sont liés au temps de circulation et aux kilomètres parcourus, l’augmentation des circulations devrait augmenter mécaniquement les besoins de maintenance, en particulier de nuit (plus coûteuse).

Ainsi, le CESER s’interroge sur le risque qu’ait été privilégiée une logique de « moins disant » plutôt que de « mieux disant », au regard de l’ensemble des paramètres considérés, au-delà du seul prix.

Les forts enjeux techniques, organisationnels, financiers, liés à l’exploitation, l’information voyageurs et la commercialisation – tout comme les conditions sociales d’exercice des personnels – témoignent de l’importance d’un suivi précis de la mise en œuvre de l’ouverture à la concurrence. A cet égard, **le CESER réitère sa proposition de création d’un comité de suivi** – tant financier que technique et organisationnel – **sur la mise en œuvre de l’ouverture à la concurrence** et la mise en service du premier lot. Ce suivi apparaît nécessaire, alors que la Région ne dispose pas de vision définitive de l’ensemble des coûts de la mise en œuvre de cette ouverture à la concurrence, y compris pour le 1^{er} lot déjà attribué.

Dans cette logique, un tel comité de suivi, auquel le CESER pourrait utilement prendre part, permettrait d’apporter à la fois un regard extérieur et nourri par la connaissance de différents acteurs du secteur ferroviaire. Il pourrait prendre une forme partenariale afin de suivre de façon transparente, après la nécessaire phase de mise en œuvre et de démarrage de l’exploitation du lot « étoile de Caen », les engagements de l’opérateur retenu. Cette proposition ne vise à pas s’inscrire dans une perspective critique a priori, mais bien de suivi et d’anticipation afin

⁷ CESER de Normandie, [Avis sur le Contrat de concession relative à l’exploitation du service de transport ferroviaire de voyageurs pour le lot « étoile de Caen »](#), 11 décembre 2025.

que l'expérience de la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence du lot étoile de Caen puisse servir et aiguiller les réflexions au sujet du devenir et de l'exploitation des futurs lots du réseau ferroviaire régional.

Mission 2 : Moderniser et améliorer les infrastructures ferroviaires

Le CESER réaffirme son soutien à la demande de la Région pour que l'État réintègre la ligne Paris-Granville au sein du réseau structurant national et puisse bénéficier d'une prise en charge par l'État, compte tenu des importants travaux de régénération à prévoir, et afin d'éviter les risques de limitations de vitesse voire de menacer plus largement l'ensemble de la ligne. Cette dernière est en effet particulièrement déterminante pour les liaisons ferroviaires intrarégionales et avec l'Ile-de-France.

Le CESER rappelle également le fort impact sur les circulations ferroviaires des futurs travaux de stabilisation du remblai d'Apremont (entre Mantes-la-Jolie et Évreux) sur la ligne Paris-Caen-Cherbourg, a priori envisagés à horizon 2030. Ces travaux conduiront à un arrêt des circulations pendant 3 mois. S'ils sont nécessaires, ils auront néanmoins une forte incidence tant sur les recettes régionales que pour les nombreux usagers de la ligne (navetteurs, étudiants, usagers ponctuels et touristes, personnes en situation de handicap, déplacements liés à des soins). Il apparaît donc indispensable d'anticiper et de chercher à réduire au mieux ses impacts, via les solutions ferroviaires de substitution (accès à l'Ile-de-France via Caen-Rouen puis Paris-Saint-Lazare ou via Caen-Argentan puis Paris-Montparnasse), ainsi que les compléments apportés par le transport routier. Il apparaît également indispensable d'anticiper s'agissant de l'information aux usagers sur cette interruption de trafic et les alternatives qui seront disponibles.

Mission 4 : Moderniser et compléter le réseau routier

La Région confirme le recentrage de son intervention sur le ferroviaire, et rappelle qu'elle ne soutiendra pas de nouveaux grands projets routiers – tout en veillant à assurer ses engagements pour les opérations déjà engagées. Sur ce point, le CESER s'interroge sur la finalisation de la déviation sud-ouest d'Évreux, qu'il juge nécessaire s'agissant d'une opération déjà largement engagée.

Plus fondamentalement, s'il répond largement à des contraintes financières, le CESER observe positivement ce recentrage vers le ferroviaire au détriment de la route – qui ne fait pas partie des compétences premières de la collectivité – y voyant une cohérence en matière de transition climatique et un signal favorable dans la logique de budget vert mis en œuvre par la Région.

Objectif stratégique 4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

Mission 1 – Aménager et assurer la compétitivité des territoires

En ce qui concerne les contrats de territoire, le CESER se félicite de l'inscription dans le cadre de la DM n°1 de 10 M€ de crédits de paiements supplémentaires, nécessaires afin d'honorer les demandes de versements qui avaient dû être mises en attente en raison de la consommation quasi-intégrale des crédits de paiement déjà inscrits au BP (16,7 M€). Il s'interroge toutefois sur les révisions à venir de ces contrats, dont il souligne à nouveau

l'importance pour la réalisation de nombreux projets au sein des territoires, en raison de l'effet levier essentiel qu'ils jouent dans leur financement.

Mission 2 – Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité

Au sujet de l'environnement et des enjeux climatiques, le CESER observe positivement le lancement d'un GIEC 3 en novembre prochain, ainsi que le lancement des travaux d'élaboration du futur Plan régional d'adaptation au changement climatique – dont les manifestations de l'été 2026 ont rappelé, si besoin était, la nécessité à la fois de s'y adapter, sans toutefois perdre de vue la nécessité de l'atténuation, c'est-à-dire de la réduction des émissions de GES.

Mission 4 : Favoriser l'accès à la santé sur tous les territoires

Le CESER appelle à la vigilance concernant le projet de l'État de renforcer l'échelon départemental dans la gouvernance sanitaire, avec à la clef une possible « reprise en main » des préfets. Alors que le « millefeuille de compétences partagées » complexifie l'action publique et la rend difficilement lisible, que les Départements peinent déjà à assumer l'ensemble de leurs responsabilités en matière d'action sociale, le CESER s'interroge sur l'opportunité de leur confier de nouvelles missions dans le champ de la santé. Comme il a pu l'exprimer à travers différents rapports consacrés à la santé, le CESER estime qu'il y a tout intérêt à faire de la Région un acteur stratégique dans ce secteur, afin de garantir sa capacité d'action, en particulier sur les enjeux de formation, d'attractivité et d'accès aux soins.

Objectif stratégique 5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

Mission 1 : Faire de la Normandie une destination touristique d'excellence

Le CESER partage l'objectif régional visant à mieux répartir les flux touristiques dans l'espace et dans le temps, afin d'élargir les retombées économiques du tourisme à l'ensemble du territoire normand. Il attire néanmoins l'attention de la Région sur le risque de massification touristique et de dénaturation des sites principaux et l'invite à poursuivre et renforcer sa stratégie de mise en avant du reste du patrimoine bâti et culturel régional.

Le CESER accueille favorablement l'engagement d'une réflexion et d'expérimentations sur l'avenir des stations balnéaires et l'attractivité touristique du littoral normand. A ce titre, il recommande d'associer étroitement aux travaux les acteurs compétents en matière d'adaptation au changement climatique, de risques littoraux et d'évolution du trait de côte, aux côtés des professionnels du tourisme et des collectivités concernées.

Mission 2 : Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand

Le CESER salue le maintien de l'engagement de la Région en faveur de la culture et du patrimoine, particulièrement appréciable dans un contexte de fortes contraintes budgétaires. Il s'interroge toutefois sur l'ampleur des moyens mobilisés dans le cadre du Millénaire 2027. Sans en contester ni la légitimité ni l'intérêt, le CESER appelle à veiller à ce que cet événement ne se traduise pas par un affaiblissement de politiques culturelles de long terme ayant démontré leur pertinence et leur ancrage dans les territoires. Il souligne également

l'importance de privilégier des actions susceptibles de laisser un héritage durable, en capacité de produire des effets au-delà de la seule année 2027.

Dans un contexte où de nombreuses collectivités territoriales sont conduites à réinterroger leurs priorités budgétaires et à réduire leurs interventions dans le champ culturel, il apparaît plus que jamais nécessaire de partager les diagnostics, d'articuler les stratégies et de rechercher les complémentarités, dans un souci d'équité territoriale. Le CESER encourage ainsi la Région à endosser son rôle de chef de file à travers l'animation d'une Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) consacrée à la culture.

Mission 4 : Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale de la Normandie

Le CESER salue le travail d'anticipation de la Région vis-à-vis du futur programme européen 2028-2034 et l'encourage à consulter l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que le CESER.

Il signale toutefois que la vétusté de certains établissements d'enseignement du secondaire et du supérieur constitue néanmoins des limites pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie à l'échelle nationale et internationale.

3. Observations sur l'état d'avancement des contractualisations régionales

3.1. Gestion des fonds européens structurels et d'investissement (chiffres au 10 septembre 2026)

3.1.1. Avancement général

Le programme 2014-2020 est désormais complètement clôturé. Sur cette programmation, en Feader, la Normandie est la Région française (hors Régions ultrapériphériques) qui a présenté le taux de consommation le plus élevé (98 %).

À présent, la Région Normandie se consacre pleinement à son rôle d'autorité de gestion du programme 2021-2027 (2023-2027 pour le Feader). Sur les 804 M€ alloués par la Commission européenne, 70 % ont déjà été engagés en Normandie.

Après la révision à mi-parcours et le franchissement du premier objectif de consommation réalisés en 2025, l'année 2026 est marquée par un enjeu majeur pour le **Fonds pour une transition juste (FTJ)**, qui doit atteindre 25 M€ de remboursements par la Commission européenne avant fin octobre. Au 10 septembre 2026, 17,5 M€ avaient déjà été remboursés.

Enfin, l'année 2026 est également marquée par le **début des travaux liés à l'élaboration du programme 2028-2034**. Le rôle d'autorité de gestion qu'exercent les Régions européennes depuis 2014 connaîtra deux profonds changements :

- 1) **Il n'y aura plus un plan par Région mais un plan par État : le Plan de partenariat national et régional**, au sein duquel figurera un chapitre par Région. Ainsi, malgré une recentralisation nationale de gestion, chaque Région devrait être en mesure de piloter sa propre stratégie de cohésion territoriale. L'inquiétude porte désormais plus sur le

montant de l'enveloppe alloué à ce volet « cohésion », qui constitue la variable d'ajustement après l'agriculture, la pêche, le social...

- 2) La Commission européenne ne versera plus les fonds aux Régions sur la base de dépenses éligibles mais selon une approche par résultats. Ces versements seront des forfaits conditionnés par l'atteinte de jalons qualitatifs (signature d'une convention, démarrage des travaux, obtention d'un label...) et de cibles quantitatives (nombre de logement sociaux rénovés, nombre de kilomètres de piste cyclables...). Ce mécanisme de « **financement non lié aux coûts** » (FNLC) sera aussi encouragé dans les aides versées par les Régions aux porteurs de projets, quand la nature du projet le permettra.

3.1.2.Feder/FSE +/FTJ 2021-2027

L'enveloppe de ce programme s'élève à **575,7 M€**, soit **72 %** de l'enveloppe totale des fonds 2021-2027. Les financements de ce programme sont ventilés en une douzaine de priorités.

La priorité la plus importante financièrement concerne la transformation économique et l'innovation (priorité 1) affiche un taux de programmation supérieur à 80 %. La transition énergétique et écologique (priorité 2) mobilise également une part significative des crédits. Le programme accompagne aussi le développement des territoires urbains et ruraux (priorités 2 ter à 5 et 7 ter). Les priorités 6 et 6 bis (FSE+) financent des actions en faveur de l'insertion professionnelle, de la lutte contre le décrochage scolaire et de la formation continue. Le FTJ est quant à lui dédié principalement à la transition économique des vallées de la Seine et de la Bresle (priorités 7 et 7 bis). Depuis la révision à mi-parcours de 2025, son périmètre et ses moyens ont été renforcés.

Le tableau de synthèse confirme une progression globalement satisfaisante de la programmation. Au total, 763 projets sont soutenus. Le FEDER atteint un taux de programmation de 75,3 %, le FSE+ de 72 % et le FTJ de 47,7 %. Le taux moyen de paiement s'établit à 26,5 %, avec des avancées particulièrement marquées pour les actions de formation (41,8 %) et certaines opérations de mobilité durable. Le CESER apprécie le détail des objectifs spécifiques donné dans le tableau récapitulatif, et **salue l'avancement attendu et effectif sur le FTJ**, tant en engagement qu'en paiement. Néanmoins, le CESER s'inquiète que 3 sous - priorités affichent un taux de programmation notablement plus faible que les autres. Il s'agit des *OS 2.4-Adaptation au changement climatique, OS 2.6-Économie circulaire et OS 4.6-Éducation ou formation inclusive et de qualité.*

3.1.3.Feader-PSN pour la mise en œuvre de la PAC (2023-2027)

Le Feader est mis en œuvre en Normandie dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027, qui remplace les anciens programmes régionaux de développement rural. Cette réforme a renforcé le rôle des Régions en leur transférant la gestion de nouvelles mesures, notamment liées aux surfaces agricoles. La maquette financière régionale s'élève à **204,7 M€**, soit **25 %** de l'enveloppe totale des fonds 2021-2027. Elle a été ajustée au fil de la programmation.

La programmation a débuté en septembre 2023 et connaît une dynamique soutenue. Le CESER est rassuré par la progression sur le dispositif Leader : entre le 31 décembre 2025 et le 10 septembre 2026, le taux de programmation y est passé de 22 % à 34 % et le taux de versement de subvention de 2 % à 13 %.

Compte tenu de la bonne progression de la programmation, la Région envisage une légère surprogrammation afin d'optimiser l'utilisation des crédits disponibles d'ici la fin de la période.

3.1.4. Feampa 2021-2027

Le Feampa s'élève à **26,4 M€** soit **3 %** de l'enveloppe totale des fonds 2021-2027. Les taux de programmation et de versement, déjà très élevée fin 205, ont poursuivi leur progression. **Le dialogue de gestion avec l'État, afin de ré-abonder la maquette avec 5,9 M€ est prévu fin 2026.** En attendant, la Région a surprogrammé quelques projets relatifs à la pêche. Le CESER soutient ce projet de ré-abondement de maquette.

3.2. Contrats de plan (chiffres au 31 décembre 2025)

À quelques corrections près, les éléments cités par la Région dans ce rapport sur ses orientations budgétaires 2027 sont strictement identiques à ceux présentés en juin dernier dans son rapport sur son CFU 2025. Dans les deux cas, les chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2025.

Les observations formulées le 18 juin 2026 par le CESER sur les contrats de plan, dans son avis sur le CFU 2025, demeurent pertinentes⁸.

4. Observations sur l'analyse de l'impact environnemental des dépenses (budget vert)

Dans ce rapport budgétaire, la Région présente sa démarche globale autour du budget vert. Mais elle n'effectue pas l'analyse de l'impact environnemental qu'auraient ses orientations budgétaires pour 2027. Elle réserve cette analyse à l'étape budgétaire imposée par la loi, celle du CFU. Le CESER souhaiterait que cette analyse soit menée à chaque étape budgétaire, notamment en amont (orientations budgétaires et budget primitif), afin de prioriser les dépenses présentant le moins d'impact sur l'environnement.

Pour mémoire, la loi prévoit d'analyser l'impact environnemental à travers les **6 objectifs environnementaux de la taxonomie européenne** :

- 1) **Atténuation climat** (lutte contre le changement climatique) ;
- 2) **Adaptation climat** (adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels) ;
- 3) **Eau** (gestion des ressources en eau) ;
- 4) **Déchets** (transition vers l'économie circulaire, gestion des déchets et prévention des risques technologiques) ;
- 5) **Pollutions** (de l'eau, de l'air et des sols) ;
- 6) **Biodiversité** (préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles).

La mise au point de méthodologies d'analyse sur les 6 axes, achevées par l'État, en concertation avec les collectivités locales (à laquelle la Région Normandie participe

⁸ Cf. pages 13 et 14 de [Compte financier unique 2025 de la Région Normandie - Budget principal | Avis du Ceser Normandie](#)

activement), à l'été 2026, permet de confirmer le calendrier que s'est initialement fixé la Région.

La Région rappelle les principaux résultats de l'analyse de l'impact environnemental des dépenses du CFU 2025, sur laquelle le CESER a émis un avis le 18 juin 2026⁹. Outre l'axe *Atténuation climat*, l'axe *Biodiversité* a été introduit au CFU 2025. La Région liste également les différents documents régionaux soutenant les objectifs et/ou actions à la source de l'évolution favorable de l'impact des dépenses sur l'environnement : *Sraddet*, *plan GIEC normand*, *feuille de route de la COP normande*, *stratégie régionale pour la biodiversité*, *politique régionale agricole 2023-2027*, *plan régional santé-environnement*.

Le CESER réaffirme l'importance de cette analyse de l'impact environnemental des dépenses, à laquelle il a consacré un avis complet publié en mars 2025¹⁰. Cette importance ne peut être que renforcée par la vague de chaleur qui s'est abattue cet été sur la Normandie, comme sur la France entière, et qui a présenté des répercussions inédites, tant sur le plan social, environnemental qu'économique. Dans ce contexte, le budget vert constitue un pilier essentiel pour concourir à une stratégie effective de transition écologique sur le territoire normand, afin de préserver son habitabilité.

Conclusion générale du CESER sur les orientations budgétaires de la Région pour 2027

Le CESER mesure pleinement les fortes contraintes qui pèsent sur la construction budgétaire régionale, dans un contexte marqué à la fois par l'érosion de certaines de ses ressources, par des marges de manœuvre fiscales limitées et par la contribution demandée aux collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Pour autant, le CESER exprime une vive préoccupation quant à la trajectoire financière présentée à l'horizon 2030. Le doublement rapide de l'encours de dette, qui dépasserait 1,8 Md€, conjugué à une épargne nette divisée par cinq en cinq ans, constituent un signal d'alerte. La contraction de cette épargne réduit en effet la capacité de la Région à autofinancer ses investissements et accroît, en conséquence, sa dépendance au recours à l'emprunt. Au-delà du niveau d'endettement lui-même, c'est donc la soutenabilité de cette trajectoire dans la durée et la préservation des capacités futures d'intervention de la Région qui interrogent le CESER.

Le CESER attire également l'attention sur la dynamique des dépenses de transport, particulièrement en fonctionnement. Dans ce contexte, la mise en concurrence progressive des étoiles ferroviaires devra faire l'objet d'une vigilance particulière quant à ses conséquences financières à moyen et long termes. Le CESER s'interroge notamment sur la capacité de la Région à maîtriser durablement les coûts d'exploitation et appelle celle-ci à mesurer précisément l'ensemble des engagements financiers induits, y compris ceux pris sous forme d'autorisations d'engagement.

⁹ Cf. pages 15 à 21 de [Compte financier unique 2025 de la Région Normandie - Budget principal | Avis du Ceser Normandie](#)

¹⁰ [Quel impact du budget régional sur l'environnement ? | Ceser Normandie](#)

Face à ces perspectives, le CESER considère indispensable que la Région préserve un niveau d'épargne lui permettant de conserver une capacité significative d'autofinancement de ses investissements et de maîtriser son recours à l'endettement. Cette exigence apparaît d'autant plus importante que les incertitudes économiques, financières et budgétaires demeurent fortes et que les choix opérés aujourd'hui engageront durablement les marges de manœuvre de la collectivité.

Le CESER demeure également vigilant sur la préparation de la programmation des fonds européens pour 2028-2034, afin que ces financements soient les plus pertinents, cohérents, efficaces et efficients sur le territoire normand.

Le CESER prend acte des orientations budgétaires de la Région pour 2027 et l'invite à prendre en considération les observations formulées dans son présent avis.

Annexe : Tableau de prospective budgétaire extrait du rapport budgétaire régional (page 81)

données en M€	CFU 2023	CFU24	CFU25	OB 2026	BP 2026	Crédits ouverts (BP+BS+DM) 2026	OB 2027	2028	2029	2030	comparaison de Bp 26 à OB 27		Moyenne 2027-2030	Variation moyenne annuelle 2027-2030
											Evolution en M€ de BP à BP	Evolution en %		
(1) Recettes réelles de fonctionnement	1 556	1 608	1 646	1 591	1 585	1 583	1 552	1 557	1 543	1 534	-33,34 M€	-2,10%	1 546	-0,38%
dont fiscalité directe	29	29	29	28	28	28	28	27	27	27	+0,0 M€	+0,00%	27	-1,00%
dont fiscalité indirecte	1 208	1 328	1 350	1 354	1 344	1 349	1 358	1 368	1 374	1 384	+13,9 M€	+1,03%	1 371	+0,65%
sous-total fiscalité directe et indirecte	1 237	1 357	1 379	1 382	1 372	1 377	1 385	1 395	1 401	1 411	+13,9 M€	+1,01%	1 398	+0,61%
dont dotations et compensations	139	102	89	69	69	61	31	25	25	25	-37,4 M€	-54,56%	26	-7,45%
dont recettes européennes	41	31	38	27	40	28	44	30	32	23	+3,9 M€	+9,60%	32	-19,37%
dont produits du domaine, participations et autres produits de gestion courante	127	127	117	112	103	105	87	103	80	70	-16,0 M€	-15,53%	85	-6,71%
dont reprises sur provisions, produits financiers et produits exceptionnels	13	24	23	2	2	12	4	3	5	5	+2,2 M€	+105,16%	4	+3,79%
sous-total recettes hors fiscalité	319	284	267	210	214	206	166	161	142	123	-47,2 M€	-22,09%	148	-9,55%
(2) Dépenses réelles de fonctionnement	1 326	1 334	1 303	1 311	1 330	1 314	1 329	1 337	1 314	1 329	-1,3 M€	-0,09%	1 327	-0,00%
dont dépenses d'intervention	981	919	889	908	923	906	905	900	868	883	-17,5 M€	-1,90%	889	-0,82%
dont dépenses de personnel (masse salariale+ action sociale = chapitre 012)	236	244	251	260	259	259	265	271	277	277	+6,2 M€	+2,40%	273	+1,49%
dont dépenses de structure	32	37	31	34	35	40	39	39	39	39	+4,2 M€	+11,89%	39	+0,00%
dont frais financiers	22	38	37	40	40	36	46	54	58	58	+6,3 M€	+15,86%	54	+7,74%
dont provisions et dépenses exceptionnelles	16	56	41	14	7	16	7	6	5	5	-0,5 M€	-6,71%	6	-8,71%
dont AC versées aux départements et aux régions ultra-marines	39	39	39	40	40	40	40	40	40	40	+0,0 M€	+0,04%	40	+0,01%
dont DILICO			14	15	27	18	27	27	27	27	+0,0 M€	+0,00%	27	+0,00%
(3) Epargne brute = (1)-(2)	230	275	343	280	255	268	223	220	229	205	-32,1 M€	-12,59%	219	-2,70%
(4) Remboursement du capital de l'emprunt (hors opérations neutres de la dette)	59	76	94	111	112	113	126	139	153	160	+14,4 M€	+12,87%	144	+8,23%
(5) Epargne nette = (3)-(4)	171	199	249	169	143	156	97	81	76	46	-46,4 M€	-32,42%	75	-22,23%
(6) Recettes réelles d'investissement (hors c\1068)	278	239	256	184	206	204	194	168	165	107	-12,2 M€	-5,89%	159	-17,96%
dont fonds européens	116	30	38	83	101	93	105	79	78	22	+4,1 M€	+4,05%	71	-40,35%
(7) Dépenses d'investissement (hors dette)	850	916	655	600	604	597	550	450	450	450	-53,7 M€	-8,90%	475	-6,47%
apurement des préfinancements Européens						32								
(8) Excédent n-1 reporté	114	17	25	46	0	46	10	10	10	10				
(9) Emprunt souscrit (ou d'équilibre en base BP-crédits ouverts)	305	454	171	247	254	223	259	201	209	297	+4,9 M€	+1,93%	242	+4,69%
(10) Excédent libre d'affectation = (5)+(6)-(7)+(8)+(9)	17	25	46	46	0	0	10	10	10	10				
Encours de dette au 31.12 prévisionnel	902	1 280	1 356	1 494	1 499	1 467	1 567	1 629	1 685	1 823	+68,6 M€	+4,58%	1 676	+5,17%
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	3,92	4,66	3,95	5,34	5,88	5,46	7,04	7,41	7,36	8,89				

Déclarations des groupes

Déclaration de Monsieur Jean-Luc Léger

Au titre de Personnalité Qualifiée

Merci Madame la Présidente. Monsieur le rapporteur général du budget, en introduction de l'avis, vous indiquez, « l'examen des orientations budgétaires pour 2027 intervient dans un environnement économique, financier et institutionnel particulièrement incertain ».

Sommes-nous si persuadés qu'il soit si incertain cet environnement. Il conduit certes au pessimisme, mais l'incertitude n'est pas de mise en pareil circonstance. A politique budgétaire constante, tant de la part de l'Etat que du Conseil Régional, l'avenir m'apparaît certain, au contraire.

Ensuite, reste en débat le qualificatif de cet environnement pessimiste. Faut-il parler de catastrophe annoncée, ou d'avenir préoccupant ou encore de nécessaire rigueur budgétaire, chacun procèdera à la graduation qu'il entend, mais en tout état de cause, au minimum, par pure anticipation, les mesures budgétaires s'imposent pour la collectivité régionale.

Certes, rassurons-nous, la Normandie témoigne d'une certaine capacité de résistance, soutenue par son industrie et par d'importants investissements dans les domaines notamment de l'énergie et de la décarbonation.

Le présent avis montre bien qu'il est imprudent de mettre dans le même sac les situations de toutes les collectivités territoriales et certainement pas de mettre en concurrence leurs modes de financement. Aux mêmes conséquences, les causes peuvent être différentes. Les Conseils Régionaux sont actuellement fragilisés par le même mécanisme qui les mettait à priori à l'abri, il y a quelques années. Ne disions-nous pas que la part de la TVA et l'assise sur les énergies, dont ils bénéficient, étaient un produit annuel dynamique. Et ça l'était, à la condition que l'économie nationale se porta bien, avec un taux de croissance au minimum dans la moyenne européenne. Ce n'est plus le cas. L'économie nationale en berne ne peut qu'affaiblir les finances des Conseils régionaux et de celui de Normandie, tout particulièrement.

A la lecture des conclusions prospectives financières dans les 4 ans à venir, donc à très court terme, (je préfère parler de prévision ou de projection plutôt que de prospective, mais c'est un détail,) sur le fond, la prudence conduit à envisager une baisse tendancielle des recettes de fonctionnement et d'une baisse significative des recettes d'investissements. Si l'exécutif régional n'agit pas sur les dépenses, l'épargne nette va s'effondrer dans les 3 à 4 ans à venir. Par conséquent, la seule marge de manœuvre se situe sur l'établissement des priorités des dépenses. Quant à la capacité de désendettement, si elle est conforme aux prévisions, comme pour le changement climatique, la courbe ascendante se produit, mais beaucoup plus tôt que prévu.

Il apparaît que parmi les priorités budgétaires, le soutien aux entreprises, doit se poursuivre. Mais la situation financière du Conseil régional impose de définir des contreparties, ce que le CESER appelle des conditionnalités. Si j'approuve les différentes recommandations présentées dans l'avis du CESER, j'invite toutefois notre assemblée à approfondir sa réflexion afin de produire des recommandations plus précises encore, au regard des problématiques économiques, sociales, environnementales institutionnelles, qui, et c'est une certitude, ne vont pas s'inverser par magie.

Investir pour la jeunesse m'apparaît être également une priorité. A commencer par le bâti, est-il oui ou non dégradé ? Une évaluation dans ce domaine me paraît inéluctable en y intégrant

une donnée de projection démographique essentielle, concernant le nombre de lycéens à brève échéance, processus déjà engagé et qui ne signifie pas moins de moyens et notamment, ne signifie pas mécaniquement moins de lycées.

Mais il faudra aussi établir des priorités. Si les écoles de production n'atteignent pas les objectifs promis, il faudra aussi en tirer les conclusions qui s'imposent dès aujourd'hui.

En matière de transports ferroviaires, le fait même que l'ouverture à la concurrence de l'étoile de Caen, coûte de l'argent à la collectivité régionale me laisse, à minima, pensif. L'interrogation du CESER est fondée. Tout ça est bien opaque et mérite des éclaircissements, car nous arrivons à l'échéance à propos de laquelle, il sera trop tard pour dire que c'est de la faute à pas de chance.

Et parce qu'il faut ré établir des priorités, l'exécutif régional a le devoir, comme il le fait, de recentrer ses efforts sur le ferroviaire au détriment du routier. Le CESER l'avait dit, l'exécutif le fait.

Concernant les objectifs stratégiques 4 et 5, que l'on parle de compétitivité des territoires, d'environnement, d'accès à la santé, de tourisme, de culture et de patrimoine, d'ouverture à l'Europe et à l'internationale, le rôle du niveau régional doit être, plus que jamais, à l'animation des territoires avec le niveau du bloc communal, en concertation avec les cinq départements. D'une logique de gestion de projets et de distribution de prébendes, nous devons adopter une logique de coopération et de concertation intégrant tous les niveaux de collectivités territoriales ce qui donnerait un rôle politique inédit et salutaire à la conférence territoriale de l'action publique, et du binôme qui co-préside cette CTAP, que sont le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional.

Je voterai positivement le projet d'avis du CESER.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration de Madame Florence MARTIN PEREON
et Monsieur Christophe LE BAIL

Au titre de la CFDT

La CFDT prend acte du projet d'avis du CESER sur les orientations budgétaires 2027. Dans un contexte de contrainte budgétaire durable, les prévisions sont en train de s'aggraver, nous assistons à une réduction des investissements et des difficultés d'autofinancement. La diminution de l'épargne nette est impressionnante, soit une division par 5 prévisible entre 2025 et 2030 et ne correspond plus à l'objectif initial de la Région. Certes, il s'agit des conséquences structurelles des efforts demandés par l'Etat aux collectivités territoriales, mais la CFDT insiste sur la nécessité de concilier maîtrise des dépenses, continuité du service public et qualité de vie des Normands.

A propos de l'Objectif stratégique n°2 - Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle, nous constatons la baisse continue du financement de la formation des actifs à la recherche d'emploi.

La Région Normandie a défini un budget d'intervention à moyen constant de 85 Millions d'€, pour le Programme Régional de Formation des demandeurs d'emploi en 2027, pour rappel en baisse de 12 Millions d'€ sur celui de 2025 et même de 41 Millions d'€ sur la période 2019 -2022

Dans un contexte de désengagement de l'Etat, mais aussi d'enjeux normands spécifiques (démographiques, santé et vieillissement, grands chantiers et projets en cours et à venir) et de fortes tensions sur l'emploi présentes et en prévision, la CFDT tient à exprimer ses plus fortes inquiétudes concernant les effets à court et à long terme de l'offre de formation réduite que ces décisions entraînent. Aujourd'hui, les chiffres du chômage, notamment celui des jeunes sont inquiétants, et les efforts en direction de bénéficiaires du RSA doivent perdurer. En outre, la nécessité d'encadrer les salariés expérimentés s'accroît.

Alors que les précédents programmes et dispositifs avaient démontré leur efficacité pour mobiliser les publics en difficulté, nous redoutons que cela soit mécaniquement moins le cas dans ce projet 2027.

Si la Région précise bien sa volonté maintenue d'aller chercher les publics les plus éloignés de l'emploi, elle a pour projet dans les faits, de cibler des actions de durée réduite et sur des orientations professionnelles précises qui nécessitent que les participants soient déjà déterminés en amont sur leur futur métier.

Quid de l'accompagnement des publics normands les plus éloignés dans un parcours plus individualisé vers une professionnalisation et une employabilité à terme ? Qui peut accompagner les différents profils ?

Que va devenir l'appareil de formation continue et les dispositifs actuels avec le risque de casser la dynamique en cours ? La CFDT s'inquiète sur l'avenir des personnels des organismes de formation et des structures prestataires de la Région !

Dans ce contexte de désengagement de l'Etat, Il est nécessaire de maintenir les moyens et les compétences face au nombre croissant de demandeurs d'emploi. Nous demandons un sursaut du Conseil Régional face aux enjeux des transitions sur les différents territoires normands confrontés aux inégalités territoriales.

L'avis du CESER relève que la dégradation budgétaire s'inscrit aussi dans le contexte de fort accroissement des dépenses de fonctionnement des transports et de renchérissement des coûts. La CFDT souhaite toutefois marquer sa différence sur la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence ferroviaire.

Elle réaffirme la nécessité de créer rapidement un comité de suivi financier, technique, organisationnel et social. La complexité extrême du ferroviaire impose à la Région de se doter de compétences et de moyens de contrôle supplémentaires afin d'anticiper les risques, de suivre les coûts réels, de vérifier les engagements des opérateurs et d'éviter les mauvaises surprises.

Les économies annoncées à dix ou quinze ans restent largement hypothétiques. L'actualité du lot Étoile de Caen doit nous inciter à la prudence : l'offre retenue notamment pour son prix inférieur se heurte déjà à un besoin complémentaire d'environ 8 millions d'euros en phase de mobilisation, financé au détriment de l'enveloppe d'exploitation. Le moins-disant ne peut être le seul critère de décision.

La CFDT alerte également sur les risques du découpage en lots et de la multiplication des opérateurs : interfaces plus nombreuses, responsabilités moins lisibles, surcoûts possibles et fragilisation de la maintenance. La co-activité envisagée sur le site de maintenance de Caen illustre la difficulté de concilier économies immédiates et exigences opérationnelles.

Enfin, la suspension de l'autorisation de programme pour la liaison Rouen–Évreux, alors même que la Région étudie la création d'une structure de maintenance dédiée pour l'Étoile de Rouen, envoie des messages contradictoires. La CFDT demande une vision globale, cohérente et transparente des choix relatifs aux infrastructures, au matériel roulant et à la maintenance.

Finalement le doute s'installe sur la performance globale que l'on attend légitimement de la part d'un nouvel entrant, élément qui a été déterminant dans le choix qui s'est porté vers lui.

La CFDT appelle donc à un suivi rigoureux des coûts réels, à une évaluation indépendante des écarts entre prévisions et réalisation, et à la préservation d'un service public ferroviaire cohérent, sûr et humainement soutenable.

Elle rend un avis favorable sur le projet d'avis du CESER et votera en ce sens.

Déclaration de Monsieur Guy BESSIN

Au titre de la Confédération Paysanne de Normandie

Je tiens tout d'abord à remercier les personnes qui ont contribué à cette présentation qui permet de s'approprier et mieux comprendre des éléments pour le moins complexes sans explication de texte.

Je voudrais parler d'un sujet très partiel concernant le paragraphe sur la mission 5 concernant les énergies, précisément le biogaz que j'appellerais plus communément la méthanisation.

Même si l'actualité d'aujourd'hui n'est plus celle-là, rappelons-nous que nous avons vécu ce printemps et cet été un épisode conjugué à la fois de sécheresse et de canicule.

Cela met en difficulté bon nombre de fermes qui, pour certaines, devront mettre fin à leur activité du fait d'une réduction significative de la production, aussi bien en fruits et légumes et fourrages (herbe et maïs) destinés à l'élevage. A la différence de 1976, et des autres épisodes secs, la pénurie de fourrage est étendue à tout le territoire et il n'y a rien de disponible sur le marché.

Aussi je soutiens pleinement ce texte consensuel qui met en garde contre les risques de concurrence sur ces fourrages entre l'élevage et le biogaz.

Concernant la Confédération Paysanne nous sommes contre l'utilisation des fourrages possiblement destinés à l'alimentation animale dans la méthanisation. Aussi les collectivités, dont la Région Normandie, ou les autres financeurs et législateurs, devraient avoir cette même exigence, en particulier en ces périodes de pénurie.

Merci de votre attention.

Déclaration de Monsieur Alain DEVAUX

Au titre de la CGT Normandie

Madame la Présidente,

Chères et Chers Collègues,

Le Projet de Loi de Finances 2027 qui sera débattu à partir du 13 octobre à l'Assemblée nationale prévoit toujours un budget d'austérité qui réduira de façon substantielle les contributions de l'Etat aux plus démunis, en refusant de prélever davantage les plus nantis. 54 milliards d'euros d'économies sont prévus dans les dépenses sociales, celles de l'État et des collectivités, particulièrement les régions dont l'effort est explicité dans le rapport.

Cet exercice des orientations budgétaires, préalable à l'examen du budget primitif en décembre se situe dans un contexte politique en tension où les conflits sociaux se multiplient, avec une croissance en berne, une inflation croissante, des prix d'énergie et de carburant galopants, qui freinent les investissements et la consommation.

Pour ces raisons et en l'absence d'un budget voté, nous pouvons nous interroger sur la fiabilité d'un ROB avec autant d'incertitudes.

En raison d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, le rapport relève le maintien d'un taux d'épargne élevé et d'une capacité de désendettement élevée, qui pourrait se dégrader d'ici 2030, au détriment des ambitions de la région, dans un contexte fortement inflationniste, notamment en matière énergétique.

Si la capacité de désendettement reste satisfaisante face à la progression de l'endettement en France, il est utile de rappeler que c'est surtout la dette privée qui dérape et non la dette publique.

La CGT a toujours contesté l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire normand, notamment en raison des incertitudes financières qu'elle suscitait.

Il apparaît bien aujourd'hui que l'opération de l'étoile de Caen ne va pas réduire les coûts de la Région mais risque bien de les augmenter.

Nous risquons de connaître un décalage entre les investissements et les besoins de la population normande.

Autant de dépenses supplémentaires qui auraient pu être affectées à la rénovation ou à l'entretien des lycées qui en ont bien besoin. La CGT suggère au CESER de réaliser un état des lieux pour définir les besoins, au regard des remontées des mouvements sociaux des derniers jours.

La CGT constate qu'avec la baisse récurrente du budget de la formation, des usagers dont des privés d'emplois rencontrent davantage de difficultés pour accéder à des formations.

Suite à ces remarques, le groupe CGT votera en faveur de cet avis.